

ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE32027 – “ Vallée de la Biesmelle ”

La présente annexe indique, compte tenu des données disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) ;

- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000..

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie précisées, en particulier pour les surfaces en ce qui concerne les habitats naturels et les effectifs de populations en ce qui concerne les espèces, sur base des meilleures connaissances disponibles. La précision de ces données devra être poursuivie.

Le site BE32027 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site correspond à la vallée de la Biesmelle entre Thuin et Thuillies et à la vallée du ruisseau de la Houzée, en milieu à la fois ouverts et forestiers. Il englobe le Bois du Grand Bon-Dieu, de Lûjeu, du Haut-Marteau, de Biesmes et de Reumont ainsi que des prairies entre Domstiennes et Thuillies. Dans la région considérée, ces vallées sont remarquables par leur maillage bocager avec une alternance de prairies permanentes, de prés de fauche, de haies, d'alignements d'arbres et de forêts alluviales. Quelques plans d'eau et prairies de fauche d'intérêt biologique sont présents bien qu'étant rares dans la région considérée. Le martin-pêcheur y est nicheur sur les berges de la Biesmelle et du ruisseau de la Houzée tandis que les bois accueillent les pics mar et noir.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9120	133,65 ha	B	
9130	17,83 ha	C	
91E0*	8,31 ha	C	UG 7
3260	4,79 ha	C	
6510	3,29 ha	C	
6430	0,57 ha	C	
8220	0,20 ha	C	
3150	0,09 ha	C	
9180*	0,03 ha	C	UG 6
3130	0,00 ha	C	

Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible

3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

8220 : Pentès rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique

9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion roboret-petraeae ou Ilici-Fagion)

9130 : Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum

9180* : Forêts de pentès, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion

91E0* : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incarnae, Salicion albae)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC	
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver		étape
1088	Cerambyx cerdo	Grand capricorne	P				-
1166	Triturus cristatus	Triton crêté	P				C
1321	Myotis emarginatus	Vespertilion à oreilles échancrées	P				C
A027	Egretta alba	Grande Aigrette				P	-
A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore		P			-
A229	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	P				-
A236	Dryocopus martius	Pic noir	P				-
A238	Dendrocopos medius	Pic mar	P				-

Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE32027 - " Vallée de la Biesmelle ".

Namur, le 1^{er} décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN